



PRINCIPAUTÉ DE MONACO

*Allocution de
Son Altesse Sérénissime
le Prince Héritaire Albert de Monaco*

59^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES

23 septembre 2004

NEW YORK

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la Présidence de cette 59^{ème} session de l'Assemblée générale, une élection qui offre à l'Afrique sa dixième Présidence.

La République gabonaise reçoit ainsi de la communauté internationale, une marque de reconnaissance méritée et les francophones se réjouissent de voir l'un des leurs conduire nos débats. Soyez assuré que la Délégation monégasque que je préside vous apportera un soutien sans réserve dans votre noble mission au service de la paix et du développement.

Notre Organisation a entamé depuis longtemps un processus de réflexion sur les réformes indispensables à une amélioration de son fonctionnement.

A cet égard, je souhaite féliciter le Président Julian Hunte pour le travail accompli lors de la 58^{ème} session ; sa persévérance a permis l'adoption de nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Tout en se félicitant de cette avancée, nous devons poursuivre dans cette voie.

L'attachement à la démocratie et à la règle de droit, la confiance sans faille dans les vertus du multilatéralisme et le respect de nos différences nous permettent de progresser dans l'harmonie et d'adapter sans cesse l'Organisation aux défis de notre temps. Il est impératif de lui donner les moyens de mieux répondre aux attentes des Peuples du monde.

C'est pourquoi, la Principauté soutient les initiatives qui visent à l'amélioration de ses méthodes de travail et, plus particulièrement, celles qui concernent la réforme du Conseil de sécurité. Un élargissement de celui-ci, portant aussi bien sur les sièges permanents que sur les sièges non permanents est de nature à renforcer ses capacités de contribution aux tâches essentielles du maintien de la Paix en assurant une représentation plus équitable des diverses régions de notre communauté internationale.

Monsieur le Président,

La XV^{ème} Conférence internationale sur le SIDA qui s'est tenue en Thaïlande a une fois encore mis en évidence les ravages causés par cette terrible pandémie et les conséquences sociales dévastatrices qu'elle entraîne. Elle a néanmoins démontré que lorsque les organisations internationales, les gouvernements et la société civile s'accordent pour oeuvrer ensemble, nous luttons de manière plus efficace.

Dans ce combat, le rôle des femmes est primordial. Dans mon pays, Son Altesse Sérénissime la Princesse Stéphanie, ma Soeur, préside l'association « Fight Aids Monaco » qui apporte un soutien moral et une aide matérielle aux malades et à leurs familles, tout en promouvant des programmes de prévention et d'information.

Pour ma part, j'ai souhaité que tous les élèves de la Principauté s'associent à la célébration de la Journée Mondiale des Orphelins du Sida, afin qu'ils manifestent leur solidarité envers ces enfants vulnérables dont le nombre pourrait atteindre 100 millions d'ici 2010.

Cette année encore, mon Pays contribue au financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, créé à l'issue de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacré à une maladie.

Nous apportons également un soutien régulier aux actions de l'ONUSIDA depuis sa création et j'ai la satisfaction d'annoncer que la Principauté a décidé de renforcer sa coopération financière avec ce Programme. La création en son sein du Fonds d'accélération des projets permettra, nous l'espérons, de répondre à des besoins spécifiques, déterminés par les Etats bénéficiaires eux-mêmes.

Nous sommes en effet convaincus de la nécessité, pour les Etats, de renforcer d'une part, leurs capacités en matière de services sociaux de base et de moyens sanitaires adéquats et de poursuivre, d'autre part, des campagnes de sensibilisation et d'information.

Monsieur le Président,

A l'initiative de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, mon Père, la Principauté de Monaco a toujours exprimé sa solidarité envers les populations les plus démunies. Elle partage les préoccupations des dirigeants du monde sur l'influence néfaste que la permanence d'une extrême pauvreté fait peser sur la sécurité internationale.

Nous examinerons donc avec la plus grande attention la construction d'un nouveau partenariat mondial destiné à éliminer la faim et la pauvreté et à promouvoir le développement économique et la justice sociale, dans le prolongement des engagements pris au Sommet du Millénaire et lors de la Conférence de Monterrey.

Le terrorisme est malheureusement devenu une réalité quotidienne ainsi qu'en témoigne, entre autres, la tragédie survenue à Beslan qui révolte nos consciences. Notre détermination à le combattre doit rester sans faille.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la création d'une Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Dans ce domaine, la coopération internationale est un élément primordial d'efficacité : aucun Etat, quelle que soit sa taille, ne doit constituer un maillon faible susceptible de compromettre les efforts que nous menons en commun.

La Principauté entend donc tenir sa place dans la lutte que notre Organisation mène contre le terrorisme : c'est ainsi que Monaco est devenu partie à l'ensemble des douze Conventions réprimant le terrorisme international et a pris, en droit interne, les mesures d'application adéquates.

La lutte contre le terrorisme nous impose également d'être exemplaires dans le respect des Droits de l'Homme et c'est pourquoi la Principauté s'emploie à les garantir sur son territoire. C'est notamment le sens de la prochaine adhésion de Monaco à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays ne cesse d'augmenter et l'insoutenable douleur de ces êtres humains ne peut se limiter à choquer nos consciences.

Comme dans toute situation d'urgence complexe, les civils et parmi eux les plus vulnérables, sont la cible de tous les maux et les victimes des pires exactions. La catastrophe humanitaire annoncée et qui continue de se dérouler sous nos yeux au Darfour démontre à nouveau combien nous sommes limités dans nos capacités de faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Répondant à l'appel lancé par le Haut Commissaire aux Réfugiés lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants en 2002, les Autorités monégasques ont décidé d'affecter leur contribution traditionnelle au HCR à l'éducation primaire des enfants réfugiés.

Nous souhaitons donner à ces enfants brutalement privés de repères, un substitut à leur environnement scolaire traditionnel en leur permettant d'échapper, un tant soit peu, aux conditions pénibles d'un quotidien dominé par la promiscuité et l'angoisse de ne jamais retrouver un foyer.

Monsieur le Président,

La défense des intérêts de l'enfant a toujours été l'une de nos préoccupations majeures. Pour « bâtir un monde digne des enfants », conformément aux engagements pris lors de la session extraordinaire de mai 2002, l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance, que préside ma Soeur, Son Altesse Royale la Princesse de Hanovre, a organisé en Principauté en avril 2003, une Table ronde consacrée à ce thème.

La nécessité apparaît hélas chaque jour davantage de renforcer le droit international visant à garantir les Droits de l'Enfant et à en assurer une application plus effective.

Aussi, à ces crimes particulièrement odieux, ne faut-il pas une réponse exceptionnellement forte ?

Ne convient-il pas de rendre imprescriptibles les violations les plus graves de ces droits et d'étendre les pouvoirs des juridictions nationales en leur conférant dans cette matière, une compétence universelle ?

La Principauté de Monaco vous invite à y réfléchir, c'est-à-dire à envisager l'adoption d'un instrument juridique qui permette de réagir contre l'impunité continuant de prévaloir pour l'enrôlement des enfants soldats, l'exploitation sexuelle des enfants et le commerce abject dont ils sont victimes, pour ne citer que les crimes les plus révoltants. Le débat qui s'est tenu en juin dernier au Conseil de sécurité n'a fait que confirmer l'opportunité de cette réflexion.

En supprimant les délais de prescription pour ces crimes odieux, nous renforcerons leur prévention tout en accomplissant un devoir de mémoire à l'égard des victimes.

En élargissant les compétences de nos juridictions nationales pour que les frontières ne soient plus un frein à notre action, nous ferons mieux face au développement de réseaux de criminalité transnationale organisée qui défient nos Etats et l'ordre juridique qu'ils s'emploient à instaurer.

J'ai parfaitement conscience que ce combat fondamentalement moral pour le respect des droits de l'enfant soulève, dans l'état présent de notre droit international, de nombreuses difficultés juridiques. Mais n'avons-nous pas le devoir d'agir lorsque celui-ci n'apparaît plus adapté aux défis de notre époque d'autant que la communauté internationale est à l'évidence solidaire, unie, pour mettre fin à des pratiques qui nous révoltent tous ?

Monsieur le Président,

Soyons courageux et ambitieux pour défendre la cause la plus noble qui soit : la défense de l'innocence. Agissons en réponse à cet appel d'Albert Einstein :
« le mot progrès n'aura aucun sens tant qu'il y aura des enfants malheureux ..

Je vous remercie de votre attention.